



## **CONDITIONS DE TRAVAIL, CONGÉS, SALAIRES, INTÉRESSEMENT, EMPLOIS:**

**LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS  
N'EN PEUVENT PLUS!**

**CGT FAPT 44/85, FO85 et SUD PTT44/85 déposent des préavis de grève départementaux pour la journée du 18 mai 2021 couvrant l'ensemble des postières et postiers du 44/85.**

Le mécontentement, la colère sont palpables sur les lieux de travail et touchent toutes les catégories, cadres y compris.

Les mobilisations actuellement en cours dans plusieurs départements ont en commun qu'elles pointent du doigt une désorganisation de plus en plus grande de l'entreprise, un dénigrement des règles RH en vigueur à La

Poste, une absence de reconnaissance des personnels présents sur le terrain malgré la crise, un service public bancaire dévoyé, une aggravation des conditions de travail et des salaires parmi les plus bas de France. C'est pourquoi, au regard de cette situation, les organisations syndicales CGT FAPT 44/85 FO85 et SUD PTT 44/85 appellent les postières et les postiers à se mettre

## **EN GRÈVE LE 18 MAI !**

**Les 1er.ères de corvées d'hier sont les grands.es oublié.e.s d'aujourd'hui.  
0 Reconnaissance, 0 Salaire, 0 intéressement, 100% de mépris !**

**MOBILISONS NOUS MASSIVEMENT !!!  
ENVOYONS UN SIGNAL FORT À NOS DIRECTIONS !  
RENDEZ-VOUS LE 18 MAI 2021  
DÈS 10 HEURES DEVANT LA DR DEX CRSF!!!  
Place Bretagne à Nantes**

### **Les revendications sont les suivantes :**

- **L'arrêt de tous les projets de restructuration** tant au Courrier qu'au Réseau, que dans les services support CSRH, CRSF, CSMSI, DSEM, ou encore la DT qui suppriment des emplois.
- **L'arrêt de la fermeture** et des transformations des bureaux de Poste, du démantèlement des services financiers, des services support et des fermetures de PIC, des délocalisations des services.
- **Le maintien des titulaires de tournée** à la distribution, et du service public.
- **L'embauche massive en CDI Poste** pour garantir les missions de service public.
- **La revalorisation des salaires et la mise en place d'un 13ème mois.**
- **Le retrait du critère de présentéisme** dans l'octroi des primes.
- **La CDIisation en contrat Poste de tous les contrats précaires** qui le souhaitent.
- **Une prime de 1000 euros en lien avec la crise sanitaire.**